

Demande de numéro NEPH

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Le numéro NEPH (Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé) est une série de 12 chiffres qui vous est attribué lors de la première inscription pour le passage des examens du permis de conduire.

Si vous êtes déjà présenté à une épreuve pour l'obtention du permis de conduire vous devez le faire réactiver, ou le récupérer en vous rendant sur le site

www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

puis sélectionner :

- L'onglet TRANSPORT, DEPLACEMENT, SECURITE ROUTIERE
- Education routière
- Permis de conduire
- Numéro NEPH

Si c'est votre première demande de NEPH vous devez faire votre demande sur le site

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

et suivre les instructions suivantes :

Pour faire votre demande vous aurez besoin des documents suivants :

- Code photo /signature numérique ou 1 photo
- Carte nationale d'identité / Passeport / Carte de séjour
- Justificatif d'adresse à votre nom de moins de 3 mois

Si vous ne disposez pas de justificatif d'adresse à votre nom il vous faudra : une facture ; une attestation d'hébergement et la copie de la pièce d'identité de l'hébergeur

- ASSR2 ou ASR ou à défaut (en cas de perte par exemple) attestation sur l'honneur disponible au lien suivant : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/en/content/download/9156383/275034983/version/1/file/Declaration_sur_l%27honneur_ASSR2.pdf
- Avis médical (cerfa n°14880*02) si nécessaire
- Si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans : copie du certificat de la journée défense et citoyenneté (JDC) ou attestation provisoire en instance de JDC ou attestation d'exemption
- Si vous êtes étranger : justificatif de régularité de séjour ou si vous êtes dispensé d'un titre de séjour preuve de votre présence depuis moins de 6 mois en France (fiche de paie, quittance de loyer, etc.)